FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 365
Moto-Club —— Team Cross Auberas
N° d'affiliation —— 2648
Date —— 15 Avril 2018
Lieu —— LAVILLEDIEU
Organisateur technique - KAPPEL ROGER
E-mail —— Kappelroger@hotmail.com
Téléphone —— 06 09 96 0750

23 FEV. 2018

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	VERPOEST ALAIN	Licence : 181474
Président du Jury ou Arbitre*	VERNOIS SERGE	Licence : 023830
Membre du Jury	REY JEAN PAUL	Licence : 109983
Membre du Jury	DOULCIER LILIANE	Licence : 248168
Commissaire technique responsable	LANIEL CHRISTIAN	Licence : 103745
Responsable du chronométrage	PERRET BENEDICTE	Licence : 263476

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX 2	13	et +	100cc à 150cc 2T	42 €
	15	et +	175cc à 250cc 4T	
MX1	15	et +	151cc à 500cc 2T / 251cc à 650cc 4T	42 €
125	13	et +	125 2T	42 €

Engagement :

Site Internet ----
Contact ----------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... 1

Nombre de secouristes 4

Hôpital le plus proche ..... 8 Kms

Nombre d'ambulance(s) ..... 1 .....

Temps de trajet (en min) ..... 10 .....

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... TERRAIN MOTOCROSS J.J BRUNO

Adresse ..... les Gras chemin de Mirandier 07170 LAVILLEDIEU

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	45
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1650 .....

Largeur minimum de la piste ..... 6 .....

Largeur de la grille ..... 30 .....

Longueur de la ligne droite de départ 90

Nombre d'OCP* ..... 18 .....

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 20/02/18	Date : 06 MARS 2018	Date :
		Numéro :

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL :04 75 55 22 50

26 JAN. 2018

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 365
Moto-Club —— Team Cross Aubenas
N° d'affiliation —— 26.48
Date —— 15 Avril 18
Lieu —— LAVILLEDIEU
Organisateur technique - Kappel Roger
E-mail —— Kappelroger@hotmail.com
Téléphone —— 0609960750

MOTOCROSS
CDF VETERANS /TROPHE

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 | Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Verpoest	Alain	Licence :	181474
Délégué FFM (Président du Jury)	Vernois	Serge	Licence :	023830
Membre du Jury	Rey	Jean Paul	Licence :	109983
Membre du Jury	Doulcier	Liliane	Licence :	248168.
Commissaire technique responsable	Laniel	Christian	Licence :	103745
Responsable du chronométrage	Perret	Bénédicte	Licence :	263476
Responsable parc coureur	Buton	Denis	Licence :	220144

Article 3 | Catégories & Engagements

Bronze et Argent

Age ---------- Bronze de 38 à 44 ans
Argent de 45 à 51 ans
Licences ------ NCO / LUE
Cylindrées --- De 125cc à 650cc

Or et Platine

Age ---------- Or de 52 à 58 ans
Platine à partir de 59 ans
Licences ------ NCO / LUE
Cylindrées --- De 125cc à 650cc

- Mx2 13 ans + 125 2T / 250 4T Moto classe 3/4
- Mx1 15 ans + 250 2T / 450 4T " " " 2
- 125cc " 125 2T

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Les féminines seront classées dans la Catégorie Or.

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

Les épreuves des différents Championnats de France FFM sont ouvertes aux pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... 1
Nombre de secouristes 4
Hôpital le plus proche ..... 8 km
Nombre d'ambulance(s) 1
Temps de trajet (en min) 10

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... Terrain Moto Cross J.J. Bruno.
Adresse ..... les gras chemin de minaudier 07170 LAVILLEDIEU

Capacité Moto :
Pendant les essais : 4.5
En manche : 4.5

Caractéristiques :
Longueur du circuit 1650
Largeur minimum de la piste 6
Largeur de la grille 30
Longueur de la ligne droite de départ 90
Nombre d'OCP* 18
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date : 06 MARS 2018	Date :
		Numéro :

TEAM CROSS
Aubenas Lavilledieu
Av. de Bellande –
07204 AUBENAS
SIRET : 494 982 960 000010 – Ass. : 007 2011 665
Agrément J.Sport : 07.06.012 – FFM 2648
Adresse Terrain
Moto Cross
zi sud - Chemin des gras 07170 LAVILLEDIEU

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL:04 75 55 22 50

09 MARS 2018

	HORAIRES	
SAMEDI	**CONTRÔLE DES LICENCES**	**16h30 à 19h30**
	CONTRÔLE TECHNIQUE	
DIMANCHE	**CONTRÔLE DES LICENCES**	**6h45 à 8h00**
	CONTRÔLE TECHNIQUE	
	1° ESSAI LIBRE	
8h 00 à 8h 20	Chpt France Vétérans bronze	15'
8h 20 à 8h 40	Chpt France Vétérans Or/Argent	15'
8h 40 à 8h 55	125 cc	12'
8h 55 à 9h 10	450 cc	12'
9h 10 à 9h 25	250 cc 4T A	12'
9h 25 à 9h 40	250 cc 4T B	12'
	2° ESSAI CHRONO	
9h 40 à 10h 00	Chpt France Vétérans bronze	15'
10h 00 à 10h 20	Chpt France Vétérans Or/Argent	15'
	TEST DE DEPART	
10h 20 à 10h 25	Chpt France Vétérans bronze	5'
10h 25 à 10h 30	Chpt France Vétérans Or/Argent	5'
	2° ESSAI LIBRE	
10h 30 à 10h 45	125 cc	12'
10h 45 à 11h 00	450 cc	12'
11h 00 à 11h 15	250 cc 4T A	12'
11h 15 à 11h 30	250 cc 4T B	12'
	1° MANCHE	
11h 35 à 11h 55	125 cc	15'+1T
	REPAS	
	1° MANCHE	
13h 15 à 13h 45	Chpt France Vétérans bronze	20'+1T
13h 45 à 14h 15	Chpt France Vétérans Or/Argent	20'+1T
14h 15 à 14h 35	450 cc	15'+1T
14h 35 à 14h 55	250 cc 4T A	15'+1T
14h 55 à 15h 15	250 cc 4T B	15'+1T
	2° MANCHE	
15h 15 à 15h 35	125 cc	15'+1T
15h 35 à 16h 05	Chpt France Vétérans bronze	20'+1T
16h 05 à 16h 35	Chpt France Vétérans Or/Argent	20'+1T
	ENTRACTE	
	REMISE DES PRIX VETERANS	
17h 10 à 17h 30	450 cc	15'+1T
17h 30 à 17h 50	250 cc 4T A	15'+1T
17h 50 à 18h 10	250 cc 4T B	15'+1T
	REMISE DES PRIX	